

II. INDULGENCES PLÉNIÈRES

Aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et des prières à l'intention du souverain Pontife

1o Le jour où l'on reçoit le scapulaire ; 2o à l'article de la mort ; 3o le premier dimanche de chaque mois ; 4o les samedis du Carême ; 5o le dimanche et le vendredi de la semaine de la Passion ; 6o les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte ; 7o le premier et le dernier jour de la neuvaine de la Noël ; 8o les fêtes de Noël, Pâques, l'Ascension, l'Invention de la sainte Croix, la Pentecôte, la Trinité ; 9o les fêtes de l'Immaculée-Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption de la très sainte Vierge, et le 2 août, fête de Notre-Dame-des-anges ; 10o les fêtes de saint Michel, des saints Anges gardiens, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des saints Apôtres Pierre et Paul, de saint Augustin, de sainte Thérèse, la Toussaint ; 11o le 7 août, fête de saint Gaëtan, et les fêtes des autres saints de l'ordre des Théatins ; 12o un jour à volonté dans l'année, et de plus en faisant la retraite annuelle.—En outre, deux fois par mois, en priant dans une église des Théatins, ou, à défaut de celle-ci, dans une autre église où se trouve un autel de la sainte Vierge, on peut gagner les indulgences du saint Sépulcre et des autres lieux saints de la Palestine, etc., etc.

De plus, chaque fois que les Associés récitent six fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria*, dans quelque lieu et en quelque temps que ce soit, en l'honneur de la très sainte Trinité et de la B. Vierge MARIE conçue sans péché, pour le triomphe de l'Eglise, l'extinction des hérésies et la concorde entre les princes chrétiens, ils gagnent toutes les indulgences des sept Basiliques de Rome, de la Portioncule, de Jérusalem et de saint Jacques de Compostelle.—(Pour ces dernières indulgences, très considérables, la confession et la communion ne sont pas requises.)

De plus, un très grand nombre d'indulgences partielles.

Toutes ces indulgences, les plénières comme les partielles, sont applicables aux âmes du purgatoire. De plus, quand on offre le saint sacrifice pour une personne défunte qui a porté le scapulaire de l'Immaculée-Conception, l'autel est privilégié, c'est-à-dire qu'il y a une indulgence plénière en sa faveur, attachée à la messe que l'on dit pour elle.

Les souverains Pontifes ont accordés au scapulaire bleu beaucoup d'autres indulgences dont le détail serait trop long ; pour les gagner, il suffit, le matin, d'offrir à DIEU l'intention de gagner toutes celles qui y sont attachées.

III. SCAPULAIRE ROUGE

Ou de la Passion.

I. PROMESSE.

Notre-Seigneur, en donnant ce scapulaire à une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, le 26 juillet 1846, lui exprima le désir que tous ceux qui le porteraient se revêtissent de lui et de son amour pour les souffrances, et il promit qu'ils recevraient, tous les vendredis, une grande augmentation de foi, d'espérance et de charité.